

**DECLARATION DE SEM CHÉRIF MAHAMAT ZENE, MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE, DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE ET DE LA DIASPORA AU CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE
ACCRÉDITÉ AU TCHAD**

(N'Djamena, le 18 septembre 2019)

- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, chefs de missions diplomatiques et consulaires accrédités au Tchad ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;**
- **Mesdames et Messieurs, en vos rangs, grades et qualités respectifs ;**
- **Distingués invités,**

Avant tout propos, permettez-moi de vous remercier d'avoir répondu promptement à notre invitation.

Comme vous le savez, le Gouvernement de la République du Tchad, face à de graves conflits intercommunautaires, mettant à mal la cohésion nationale et le vivre-ensemble, a été amené à instaurer l'état d'urgence dans les Provinces du Ouaddaï et Sila à l'Est et du Tibesti au Nord du pays. Cette mesure, quasi unanimement approuvée et prorogée par la Représentation nationale commence déjà par porter ses premiers fruits.

En effet, les populations civiles des zones concernées ont décidé, dans leur majorité, de rendre les armes détenues illégalement aux autorités compétentes locales, et se sont engagées à vivre en paix. Le ramassage des armes par les forces de défense et de sécurité se poursuit dans le respect des textes instituant l'état d'urgence, contrairement aux allégations tendancieuses véhiculées à dessein.

Comme vous pouvez le constater, l'instauration de l'état d'urgence dans ces provinces, procède uniquement de la volonté du Gouvernement, d'une part, de renforcer la paix, la sécurité et la cohabitation pacifique entre les populations des zones frontalières concernées, et d'autre part, de lutter efficacement contre la menace terroriste et les trafics transfrontaliers illicites des armes, de drogue et d'êtres humains.

Le Gouvernement s'est engagé devant la Représentation Nationale à mener les opérations de sécurité dans les zones touchées par l'état d'urgence dans un cadre strictement légal. L'état d'urgence n'est nullement synonyme de violations des droits humains, mais une situation exceptionnelle imposant des restrictions de liberté encadrées par la loi. Les forces de défense et de sécurité déployées à cet effet sont sous la haute surveillance des autorités administratives des Provinces concernées.

Aussi, le Gouvernement tient-il à rassurer l'opinion nationale et internationale que l'état d'urgence n'est nullement une occasion pour compromettre l'état de droit dans notre pays. Aucun effort ne sera épargné pour que cette situation d'exception se déroule dans le respect des lois de la République. Aucune action arbitraire portant atteinte aux droits et libertés des citoyens ne sera tolérée. Le Chef de l'État en personne y veille.

De même, voudrais-je rappeler que SEM le Président de la République, Chef de l'État, a donné des gages supplémentaires pour que cette mesure d'exception n'entrave pas le processus électoral. La crainte légitime de l'interdiction des réunions publiques sera traitée avec toute l'attention requise. Des conditions optimales de sécurité et de transparence seront créées pour que les acteurs en compétition fassent valoir leurs programmes, et les candidats puissent battre campagne en toute liberté et en toute sécurité.

Excellences

Mesdames et Messieurs

Parlant des élections législatives prévues en 2019, vous aurez aussi remarqué que depuis quelque temps, le rythme de progression vers l'organisation de ces élections s'est accéléré, entraînant du coup de la surchauffe politique. Naturellement, les états-majors politiques montent les enchères et visent le meilleur positionnement politique à la veille des échéances électorales. Malheureusement, dans leurs calculs, certains se perdent et réclament à la fois une chose et son contraire en versant dans une désinformation systématique.

Quoi qu'on en dise, il n'est pas superflu de rappeler que les efforts conjoints du Gouvernement, du Cadre National de Dialogue Politique (CNDP) et de l'Assemblée Nationale, ont permis d'enregistrer d'importants progrès aussi bien dans la mise en place du cadre juridique, que dans les préparatifs de la tenue des élections législatives.

En outre, le Gouvernement a consenti d'importants efforts pour donner les moyens de travail au CNDP et à la CENI dont la mise en place a été retardée à cause d'un dialogue extrêmement difficile au sein de l'opposition. Il revient à présent aux organes en charge des élections d'accélérer davantage ce processus en se focalisant, notamment sur l'établissement de la cartographie électorale, la révision des listes électorales et le chronogramme.

De même, le Président de la République, lors de sa dernière rencontre avec les membres de la CENI et du CNDP a réitéré sa totale disponibilité à concéder à nombre de réclamations de l'opposition. Qu'il s'agisse du mode du scrutin des législatives ou de la caution exigée pour les candidatures à la Présidentielle, le chef de l'État a souscrit à l'idée de revenir à la proposition de rétablissement des dispositions contenues dans le précédent Code électoral.

Mieux, dans le souci de tenir les élections dans le temps imparti, il a adhéré à l'idée de réviser les dispositions relatives aux délais de convocation du corps électoral.

Les avancées enregistrées sur le chemin des élections malgré les innombrables difficultés, grâce à l'implication personnelle du chef de l'État au moment opportun et décisif pour décriper le climat et proposer des éléments consensuels, sont à apprécier à juste titre, comme l'a fait le 12 septembre dernier, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale, lors de sa visite à N'Djamena.

Dans cette séquence terminale du processus, le Gouvernement, par ma voix, tient à vous rassurer, et à travers vous, vos pays et organisations respectifs, que le processus électoral en cours est irréversible. Il réaffirme également son engagement à tout mettre en œuvre pour que les élections législatives à venir se tiennent à l'échéance prévue.

Pour tenir cet engagement, le Gouvernement invite l'opposition politique qui, pour diverses raisons et par divers subterfuges, cherche à décrédibiliser et à retarder le processus, à s'y engager de bonne foi pour le conduire ensemble à son terme.

Dans cette perspective, le Tchad attend un appui conséquent et multiforme de tous ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour organiser des élections libres, démocratiques et transparentes, et les remercie d'avance pour leur aimable disponibilité à accompagner le Gouvernement.

Je vous remercie de votre aimable attention